

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3158

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 35

À la première ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 1, après le mot :

« Montant »,

insérer les mot :

« (en euros) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.